



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 OCTOBRE 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant délibéré	10

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 octobre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 02 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Daniel BOE – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT – M. Kévin DUCREUX.

Absents excusés : Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Madame Caroline LEGROS est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-58 : Subvention Les pêcheurs du Pré Moulin

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement avec la salle Associative du Petit Mourmelon.

Considérant que les associations externes telles que Familles Rurales et Prévention Routière n'ont pas formulé de demandes pour les subventions inscrites dans le budget 2024.

Considérant les différentes sommes attribuées à chaque association de Mourmelon-Le-Petit.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider une subvention identique de 330 € pour les associations de Mourmelon-Le-Petit.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider une subvention de 330 €, au lieu de 230 € prévu au budget 2024, à l'Association Les pêcheurs du Pré Moulin.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider le versement d'une subvention d'un montant de 330 €, à l'Association Les Pêcheurs du Pré Moulin.

Envoyé en préfecture le

10/10/2024 Reçu en préfecture le

11/10/2024 Publié le

ID : 051-215103623-20241010-2024_58-DE

Fait à MOURMELON LE PETIT 11 OCTOBRE 2024

Le Maire
René MAIZIERES



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 11 octobre 2024
Et de la publication, le 11 octobre 2024
Le Maire
René MAIZIERES